

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de BEVENAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CARON Pierre, Maire.

Date de la convocation : 14/04/2025

Présents : MM. CARON Pierre, MENDOUSSE Anna, DECHENAUD Guy, BOUVIER-PATRON Annie, BENTAYBI Badr, BERGER Guillaume, COUVERT Jean-Luc, CUZIN Corentin, PROVOOST Christine.

Absents excusés : CACHON Marie-Claire, GERACI Diega, COLLIN Christine (pouvoir à Mme Bouvier-Patron), VERGNES Pascale, ROMET Nicolas

Absent : 05

Pouvoirs : 01

Secrétaire de séance : Annie BOUVIER-PATRON

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/04/2025

Nomination d'un secrétaire de séance :

.....

- **OAP Centre Bourg : Lotissement « Les Cressonnières** : Vente des terrains viabilisés collectifs.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Annie BOUVIER-PATRON est désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il / elle accepte.

▪ **Délibération n° 2025-19 : OAP Centre Bourg : Lotissement « Les Cressonnières : Vente des terrains viabilisés collectifs.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de viabilisation des terrains du lotissement « Les Cressonnières, dans le cadre du budget annexe OAP Centre Bourg.
Lorsque ces travaux seront achevés, il conviendra de mettre en vente les terrains.

M. le maire fait part à l'assemblée que la société QUILLON IMMOBILIER SAS est intéressée pour l'achat des cinq terrains collectifs : Section AC parcelle n°160 :

- Lot 4 : 404 m²
- Lot 5 : 397 m²
- Lot 6 : 386 m²
- Lot 7 : 378 m²
- Lot 8 : 427m²

Soit 1 992 m² au total à 120 € / m² = 239 040 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE la proposition de vente des terrains collectifs viabilisés, tels que définis ci-dessus : 1 992 m² à 120 € / m² pour un montant de 239 040 € (deux cent trente-neuf mille quarante euros)
- CHARGE les études de Maître Jennifer REMILLIEUX à la Côte St André et Maître Christine CHALEIL à Le Grand-Lemps d'établir les documents nécessaires à cette opération.
- AUTORISE M. le maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Questions diverses / Informations :

OAP Centre Bourg : Lotissement « Les Cressonnières :

M le maire informe l'assemblée que :

- les travaux avancent normalement
- Terrains collectifs : l'investisseur a le projet de louer les logements
- La vente des terrains sera possible qu'après réception des travaux de viabilisation.
- Les permis de construire seront également déposés après la réception des travaux
- Commercialisation des terrains individuels : M. Caron n'est pas pour l'exclusivité des agences immobilières. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

....

Séance levée à 19h30